

AVIS AU PUBLIC

Etablissements classés

(Commodo / Incommodo)

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Etablissement de la classe 1 :

(n° du dossier 1/22/0013)

**Demande d'autorisation pour l'installation de production de biogaz à Saeul
Monsieur Bob Gengler**

L'avis concernant cette demande est affiché à la maison communale de Saeul **du 22 mars 2023 au 6 avril 2023 inclus** où la demande et les plans y relatifs peuvent être consultés.

Toute personne qui entend réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser sa réclamation par écrit, au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Saeul, et ce jusqu'au dernier jour du délai d'affichage inclus.

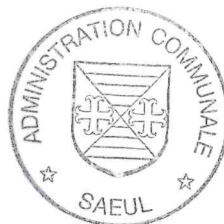
En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le bourgmestre ou son délégué entendra tous les intéressés qui se présenteront le **mercredi, 29 mars 2023 entre 10.00 et 11.30 heures** au secrétariat communal de Saeul.

Saeul, le 22 mars 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Secrétaire


Joé Wolff



Le Bourgmestre


Jean Konsbruck